



Droit à une demande d'émancipation

Par **Ldu72**, le **10/03/2019** à **22:51**

Bonsoir, j'ai 16 ans et suite au décès de ma mère, j'ai maintenant plus de 2 ans que j'habite dans le sud avec mon père, mais je supporte très mal la situation de vivre dans le sud où je ne suis pas du tout à ma place, ainsi que toutes mes réelles motivations qui se trouvent en Sarthe, qui seraient donc de continuer mon apprentissage en service- restauration, je me sens pleinement capable d'avoir un appartement et d'enfin commencer à construire ma vie avec mon copain, ainsi que mes proches aux alentours, j'aimerais savoir si ma demande d'émancipation pourrait donc être acceptée, et si oui, en combien de temps cela pourrait se faire. Bonne soirée à vous.

Par **morobar**, le **11/03/2019** à **10:19**

Bonjour,
Sans l'accord de votre père, vous ne pouvez pas postuler à l'émancipation.